

## Interpellation faisant suite à l'augmentation des tarifs du réseau-L

La Ville de Lausanne peut se targuer d'avoir mis en place un réseau d'accueil pré- et para-scolaire depuis de nombreuses années. Même s'il ne répond pas à l'entier de la demande pour le pré-scolaire, ce réseau, s'avère être parmi les plus étoffés et les meilleurs marchés du canton (voir l'étude publiée par l'IDHEAP en 2010 basée sur des données de 2009<sup>1</sup>).

En octobre 2009, les parents d'enfants accueillis dans les structures pré-scolaires ont été informés d'une hausse des tarifs dès février 2010 de 6.5%. Cette hausse, qui était la première depuis 2003, était justifiée par l'augmentation du coût de la vie.

Plus récemment, en janvier 2012, les parents des enfants accueillis dans le réseau-L (accueil pré- et para-scolaire), ont été avertis d'une nouvelle hausse linéaire de 5% fixant un tarif minimal de 250.- (aujourd'hui une centaine de francs) et maximal de 2'400.-. Ce courrier précise que "ces augmentations s'inscrivent dans une démarche visant à atteindre 25% de la part du coût global de la prestation d'accueil de jour facturée aux parents (21% en 2011)".

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) justifie cette hausse sur la base des tableaux comparatifs présentés dans l'étude IDHEAP et donne comme argument : "au niveau cantonal, celle-ci (la part du coût global facturée aux parents) dépasse aujourd'hui les 35% pour des prestations similaires et en comparaison avec les 27 autres réseaux du Canton de Vaud, les tarifs facturés aux parents lausannois restent parmi les plus avantageux".

L'étude s'avère très riche en enseignements. Elle indique ainsi que dans les autres pays d'Europe, "l'effort maximal demandé aux parents pour un enfant pris en charge à plein temps se situe en général entre **8 et 10 % du revenu du ménage**. (...) Même s'il est difficile de comparer le taux d'effort dans des contextes différents, **nous pouvons, à titre indicatif, relever que ce chiffre est sensiblement inférieur à la valeur moyenne des réseaux vaudois** qui se situe autour de 14% pour une famille avec des revenus correspondants à 150% du salaire médian adultes avec enfants de moins de 12 ans". De plus, elle préconise plusieurs pistes qu'il semble utile de mentionner :

### **Investissement plus important de la collectivité**

"Le taux d'effort demandé aux parents vaudois reste relativement élevé, malgré les différentes subventions disponibles. Afin d'aboutir à une politique d'accueil de la petite enfance qui soit véritablement favorable aux familles et à l'emploi des parents, il est vraisemblablement nécessaire **qu'un investissement plus important de la part de la collectivité soit effectué.**"

### **Plus grande participation financière de la part du canton**

"Une plus grande participation financière de la part du canton serait également justifiée sur la base d'un raisonnement économique. Certaines externalités positives de la garde des enfants (socialisation précoce, intégration des étrangers, préparation à l'école) vont au delà des frontières communales, ce qui justifie un engagement financier important de la part des échelons supérieurs de l'Etat (Canton et Confédération)".

En compléments à ces deux premiers points, il semble utile de rappeler également le résultat de l'étude conduite par la conférence latine des déléguées à l'égalité "La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte"<sup>2</sup> qui confirme que la mise en place de structures d'accueil est rentable pour la collectivité. A noter qu'actuellement, ces rentrées profitent principalement au Canton et dans une moindre mesure aux communes en charge de la mise en place des structures d'accueil.

### **Tarif financièrement accessible et ne décourageant pas le travail**

L'étude mentionne également : "on pourrait imaginer qu'un tarif financièrement accessible ne devrait pas décourager le travail. En d'autres termes, il devrait y avoir un lien entre le revenu obtenu par les parents lorsqu'ils placent leur enfant(s) dans une structure et le montant qu'ils payent pour ce service. Le coût de la prestation devrait être bien inférieur au revenu supplémentaire obtenu par une augmentation du volume de travail fourni par le ménage." Ce point concerne en particulier le 2e

<sup>1</sup> <http://www.faje.ch/actualite/RapportIdheapi.pdf>

<sup>2</sup> [http://www.equality.ch/pdf\\_f/P\\_crecheetude.pdf](http://www.equality.ch/pdf_f/P_crecheetude.pdf)

salaire, souvent à temps partiel. Selon la politique tarifaire mise en place, le/la conjoint-e n'a aucun intérêt à augmenter son taux d'activité.

On constate donc que cette étude ne saurait se résumer à des tableaux comparatifs. Elle met en lumière toute la complexité d'une politique tarifaire en matière d'accueil pré et para-scolaire.

Considérant que les recommandations de l'étude IDHEAP citées ci-dessus énoncent d'autres pistes en matière de financement que celles retenues à ce jour par cette direction, la présente interpellation pose les questions suivantes :

- > comme semble l'évoquer le courrier de janvier 2012, la Municipalité peut-elle confirmer que de nouvelles augmentations sont planifiées ? Si oui, de quelle manière et à quelles échéances?
- > le montant minimal de 250.- pourra difficilement être pris en charge par les parents car ce montant correspond à de très faibles revenus (comme par exemple dans le commerce de détails, le revenu minimal de 3500.- brut), la Municipalité n'a-t-elle pas peur que ce tarif soit décourageant pour les familles aux revenus les plus faibles? Et que celui-ci contribue à ce que certaines familles optent pour la bonne combine au détriment de la qualité de garde de l'enfant?
- > le communiqué de presse indique que le revenu supplémentaire produit par ces augmentations sera entièrement affecté à la création de nouvelles places en garderie. Si la solidarité est importante et nécessaire (elle existe aujourd'hui entre les enfants accueillis puisque la participation actuelle varie par enfant accueilli de 100.- à près de 2300.- par mois), est-il juste que les parents des enfants aujourd'hui accueillis financent pour les parents qui n'ont pas obtenu de places et plus que les autres citoyens lausannois ?
- > l'étude publiée par l'IDHEAP énonce clairement que le taux de participation des parents est élevé, et suggère qu'un investissement plus important de la part de la collectivité soit effectué. La Municipalité entend-elle prendre en compte cette recommandation ? Si oui, comment ?
- > concernant les autres recommandations émises par cette étude, la Municipalité entend-elle les mettre en oeuvre ? notamment la plus grande participation du canton? Si oui, peut-elle indiquer les pistes qu'elle souhaite étudier ?
- > dans le cadre des réflexions en cours sur la politique tarifaire qui conduira à la rédaction d'un rapport-préavis à l'attention du conseil communal, la Municipalité étudie-t-elle des pistes portant sur :
  - une adaptation des rabais (jusqu'à présent 10%) octroyés aux écoliers en crèche (cycle initial) pour tenir compte du temps réellement passé en crèche (de l'ordre de 25%) par rapport au temps passé en classe ?
  - ou la possibilité de mettre en place pour les écoliers un système de prise en charge offrant le même type de souplesse que les APEMS ?
  - les rabais fratries garantissant que les familles à hauts salaires ne renoncent pas à un accueil pré ou para-scolaire privant la collectivité d'une part importante de revenus ?
  - le calcul du revenu disponible pour les familles, élément déterminant pour l'établissement de la politique tarifaire ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses

Lausanne, avril 2012  
Pour le groupe socialiste,  
Magali Zuercher

